

& il prétend avoir des raisons légitimes de refuser le premier Président & presque tous ses Juges; mais il a été déclaré non-recevable dans cette prétention. D'ailleurs, on assure que le Procès a été instruit de nouveau & que les précédentes informations de la Commission de *Saint Malo* sont discutées avec la plus grande intégrité. Sur ceci, le Roi a envoyé, comme on l'assure, des ordres au Parlement de *Rennes* pour le proroger d'un mois; ce qui feroit croire que le Procès du Sr. de la Chalotais doit être terminé avant ce tems. Les Juges ont nommé, pour la vérification de l'écriture de ce Magistrat, dont nous avons fait mention le mois passé, trois experts Ecrivains pris dans trois différentes Villes de la Monarchie, outre ceux qui ont déjà travaillé à cette vérification.

Sur les Actes du Clergé, le Roi a reçu le 31. Août de nouvelles Remontrances du Parlement de *Paris*, & Sa Maj. a fait répondre, concernant ses itératives Remontrances sur l'affaire de *Bretagne*, qu'Elle feroit examiner le tout en son Conseil & que, lorsqu'elle s'en seroit fait rendre compte, Elle feroit savoir ses intentions à son Parlement.

La Cour doit être présentement de retour de *Compiègne*. Le Camp des troupes qui ont été assemblées dans les environs de cette Ville, a été des plus brillans. Le Roi en a fait la revûe, les a vû faire successivement les évolutions, les manœuvres & en a témoigné, tant de la manière dont ces troupes sont tenues, que de celles dont elles sont exercées, beaucoup de satisfaction. Elles ont défilé d'un jour à l'autre devant Sa Majesté. Entre-autres revûes, le Roi a fait le 12. Août celle des Régimens de *Champagne*,
Royal,